

## Invitation au Congrès Socialiste International de Vienne

(23-29 août 1914)

*Aux Partis et Associations Socialistes.*

*Aux Organisations Ouvrières, Syndicales et Cooperatives.*

I. CONDITIONS D'ADMISSION. — Le Bureau Socialiste International, constitué en 1900 pour continuer les travaux et exécuter les décisions des congrès internationaux, a décidé de tenir le 10<sup>e</sup> Congrès Socialiste International à *Vienne*, du 23 au 29 août 1914, et il y invite, conformément aux décisions prises au Congrès de Londres (1896) et de Paris (1900).

1. *Toutes les associations qui adhèrent aux principes essentiels du socialisme ; socialisation des moyens de production et d'échange ; union et action internationales des travailleurs ; conquête socialiste des pouvoirs publics par le prolétariat organisé en parti de classe ;*

2. *Toutes les organisations corporatives qui, se plaçant sur le terrain de la lutte des classes et déclarant reconnaître la nécessité de l'action politique, donc législative et parlementaire, ne participent cependant pas d'une manière directe au mouvement politique.*

Si votre organisation adhère à ces principes, le Bureau Socialiste International vous prie de porter, dans le plus bref délai, à l'ordre du jour de votre prochaine réunion, la *question de la participation de votre association au Congrès de Vienne* et de lui envoyer, conformément aux indications qui vont suivre : a) un bref historique de votre activité depuis l'année 1910 incluse ; b) l'*avis de votre groupement, sous forme de rapport et de résolution, sur les questions qui ont été portées à l'ordre du jour par les partis affiliés.*

II. L'ORDRE DU JOUR. — En sa dernière séance tenue à Londres, le 14 décembre 1913, le Bureau a arrêté l'ordre du jour suivant :

1. *Le chômage.* — Rapporteurs à la Commission : Molkenbuhr (Allemagne), Mac Donald (Grande-Bretagne), Vaillant (France).

2. *La cherté*. — Rapporteurs à la Commission : S. Webb (Grande-Bretagne), O. Bauer (Autriche), D<sup>r</sup> Justo (Argentine).

3. *L'impérialisme et l'arbitrage*. — Rapporteurs à la Commission : Haase (Allemagne), Keir Hardie (Grande-Bretagne), Jaurès (France), Vliegen (Hollande et Danemark).

4. *L'alcoolisme*. — Rapporteurs à la Commission : Vandervelde (Belgique), Wurm (Allemagne).

5. *La situation des prisonniers politiques en Russie*. — Rapporteur à la Commission : D<sup>r</sup> Liebknecht (Allemagne).

Il a été entendu à Londres que les rapporteurs, dont les noms sont indiqués ci-dessus, enverront leur travail au Secrétariat International au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 1914, et s'inspireront des résolutions éventuellement votées par les divers partis affiliés et auxquelles il est fait allusion plus haut. Ces rapports, imprimés et traduits, seront envoyés un mois au plus tard aux secrétaires des parties affiliés.

III. LES TEXTES DES RÉSOLUTIONS. — Pour assurer la bonne réussite du Congrès, le Comité exécutif vous prie d'observer exactement les articles du règlement des congrès, disant que les textes de toutes les résolutions doivent se trouver en possession du Secrétariat International, Maison du Peuple, Bruxelles, environ quatre mois avant la date fixée pour la réunion du Congrès, *au mois de mai 1914 et au plus tard le 1<sup>er</sup> juin*. Tous ces textes doivent lui être transmis sous pli recommandé et être rédigés dans les trois langues usitées aux congrès : en français, en allemand et en anglais.

D'autre part, si des *propositions nouvelles* étaient faites, il importerait de suivre la même procédure pour permettre au Secrétariat International de les faire imprimer et parvenir, dans les trente jours, aux secrétaires nationaux, qui doivent se charger de les transmettre à leur tour à leurs organisations respectives.

Il a été expressément entendu qu'aucune résolution nouvelle ne sera acceptée, distribuée ou discutée, si elle n'a pas été soumise à cette procédure, à l'exception naturellement des affaires urgentes, au sujet desquelles le Bureau seul a compétence pour statuer, de même que sur la recevabilité des textes présentés.

IV. LES RAPPORTS SUR L'ACTIVITÉ DES PARTIS DEPUIS 1910. — Les partis affiliés enverront au Secrétariat du Congrès à Vienne (Kongresskomitee, Rechte Wienzeile, 97, Wien, V), avant le 1<sup>er</sup> août 1914, 1,000 exemplaires français, 1,000 exemplaires allemands et 1,000 exemplaires anglais (exemplaires séparés) du rapport sur leur activité depuis 1910 inclus. Pour nous permettre de présenter ces documents dans une farde, nous vous prions d'adopter une longueur et une largeur de papier identiques (13 × 21) et de numéroter comme

suit les pays où il est des organisations socialistes (ordre de la classification décimale) :

1. Grande-Bretagne ; 2. Allemagne ; 3. Luxembourg ; 4A. Autriche ; 4B. Bohême ; 5. Hongrie-Croatie ; 5B. Bosnie et Herzégovine ; 6. France ; 7. Italie ; 8. Espagne ; 9. Portugal ; 10. Russie ; 10F. Finlande ; 10L. Lettonie ; 11. Pologne ; 12. Norvège ; 13. Suède ; 14. Danemark ; 15. Hollande ; 16. Belgique ; 17. Suisse ; 18. Grèce ; 19. Turquie ; 20. Serbie ; 21. Bulgarie ; 22. Roumanie ; 23. Japon ; 23C. Chine ; 24. Afrique du Sud ; 25. Canada ; 26. Mexique ; 27. Cuba ; 28. Etats-Unis d'Amérique ; 29. Brésil ; 30. Argentine ; 31. Chili ; 32. Uruguay ; 33. Australasie.

Enfin, nous inspirant de vœux émis, nous vous prions d'adopter, si faire se peut, un ordre identique de présentation. On pourrait, après exposé des généralités, examiner successivement :

1. *Le mouvement politique* : les événements, l'organisation politique (nombre d'affiliés et de groupes, recettes et dépenses générales), l'action parlementaire (statistique comparative des voix et des mandats avec indication du régime électoral, initiatives et attitudes), l'action provinciale (id.), l'action municipale (id.), la presse (nombre de journaux, revues, et tirage), l'éducation des membres (jeunes gens, femmes, enfants, écoles, bibliothèques, concerts, représentations, propagande), relations avec les autres partis socialistes et action internationale ✕

2. *L'organisation syndicale*. — En résumé, parce qu'un rapport étendu est publié chaque année par le Secrétariat International des Centrales syndicales.

3. *L'action coopérative* : (éventuellement) législation, nombre de coopératives, nombre de membres, recettes et dépenses, l'avoir coopératif, leur œuvre éducative, relations avec partis et syndicats.

4. *Les autres formes d'organisation*. — Mutualités, etc.

V. A VIENNE. — Le Congrès se réunira au « Grosser Musikvereinssaal » (Wien I, Dumbastrasse 3 et Karlsplatz 6), qui est assez grand pour donner asile à nos assemblées générales et à nos réunions de section et de commission. Comme il a été fait antérieurement, le comité local (adresse postale : *Kongresskomitee, Rechte Wienzeile 97, Vienne V*; adresse télégraphique : *Kongresskomitee, Arbeiterzeitung, Wien*) s'occupera des logements, constituera des équipes chargées de conduire les camarades étrangers et mettra un local spécial à la disposition de la presse. Afin de faciliter ces travaux préparatifs, nous prions les délégués d'annoncer leur participation le plus tôt possible. Ils recevront alors des cartes provisoires qui, après la vérification des mandats, seront échangés à Vienne contre des cartes définitives, dont le prix est fixé à 15 francs,

12 marcs, 12 shillings, 15 couronnes autrichiennes, 11 couronnes scandinaves.

Nous attirons finalement votre attention sur les indications réglementaires suivantes :

1. Les organisations de chaque pays ou nation doivent, à Vienne, constituer une section qui se prononce sur l'admission de tous les partis et organisations du pays ou de la nation concernés.

2. Les voix de chacune des sections régulièrement affiliées, sont réparties selon l'échelle suivante, adoptée par le Bureau, mais sujette à modification éventuelle :

20 voix : Allemagne, Autriche-Bohème, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Russie ;

12 voix : Belgique, Suède ;

10 voix : Danemark, Italie, Pologne ;

8 voix : Finlande, Hollande, Hongrie-Croatie ;

6 voix : Espagne, Norvège ;

5 voix : Turquie ;

4 voix : Argentine, Bulgarie, Roumanie, Serbie, Suisse ;

2 voix : Afrique du Sud, Australasie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Canada, Chine, Chili, Cuba, Grèce, Japon, Luxembourg, Mexique, Portugal, Uruguay.

3. Conformément au règlement, la présente invitation doit être transmise aux groupements socialistes et ouvriers par les soins du Comité national de chaque section et, à son défaut, *par le secrétaire de chaque parti affilié.*

4. Conformément à une décision prise à Londres, le nombre des délégués de chaque section ou parti ne pourra dépasser 6 délégués par voix (voir l'échelle des voix au 2.). En d'autres termes, les partis qui ont 20 voix au Congrès, pourront envoyer au maximum :  $20 \times 6 = 120$  délégués. La représentation maximum pour chacun des pays sera donc la suivante :

Allemagne, Autriche-Bohème, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Russie . . . . .	120	délégués.
Belgique, Suède . . . . .	72	»
Danemark, Italie, Pologne . . . . .	60	»
Finlande, Hollande, Hongrie-Croatie . . . . .	48	»
Espagne, Norvège . . . . .	36	»
Turquie . . . . .	30	»
Argentine, Bulgarie, Roumanie, Serbie, Suisse . . . . .	24	»
Afrique du Sud, Australasie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Canada, Chine, Chili, Cuba, Grèce, Japon, Luxembourg, Mexique, Portugal, Uruguay . . . . .	12	»

Nous invitons les journaux et revues socialistes et ouvrières à donner à la présente circulaire la plus large publicité possible et, dans l'espoir que le Congrès de Vienne soit digne de la puissance grandissante de la démocratie socialiste internationale, nous vous prions d'agréer, chers camarades, nos fraternelles salutations.

*Le Bureau Socialiste International :*

Grande-Bretagne :

J. KEIR HARDIE ; DAN IRVING ; RAMSAY MACDONALD.

Allemagne :

FRIEDRICH EBERT ; HUGO HAASE ; H. MOLKENBUHR.

Luxembourg :

D<sup>r</sup> WELTER ; J.-B. PROBST.

Autriche :

D<sup>r</sup> VICTOR ADLER ; F. SKARET ; E. PERNERSTORFER.

Bohême :

D<sup>r</sup> FRANZ SOUKUP ; EDMUND BURIAN ; ANTON NEMEC.

Hongrie-Croatie :

JACOB WELTNER ; VILIM BUKSEG ; DESIDER BOKANYI.

Bosnie et Herzégovine :

BRANKO HRISAFOVIC ; SRETEN JAKSIC.

France :

JEAN JAURÈS ; EDOUARD VAILLANT ; JULES GUESDE ;

MARCEL SEMBAT.

Italie :

CONSTANTINO LAZZARI ; ANGELICA BALABANOFF ;

GREGORIO AGNINI.

Espagne :

A. FABRA RIBAS ; FRANCISCO MORA ; PABLO IGLESIAS.

Portugal :

CESAR NOGUEIRA ; J. DIAS DA SILVA ; MANOËL JOSÉ

DA SILVA.

Russie :

E. ROUBANOVITCH ; KAMENEFF ; PAUL AXELROD ;

TCHENKELI.

Finlande :

WALPAS ; O.-W. KUUSINEN ; VAINO TANNER.

Pologne :

H. DIAMAND ; ROSA LUXEMBOURG.

Norvège :

JACOB VIDNES ; EGEDE NISSEN ; MAGNUS NILSSEN.

Suède :

FREDRIK STROEM ; ERNST SOEDERBERG ; HJALMAR  
BRANTING.

Danemark :

CARL F. MADSEN ; TH. STAUNING.

Hollande :

PIERRE TROELSTRA ; H. VAN KOL ; TER LAAN.

Belgique :

EMILE VANDERVELDE ; EDOUARD ANSEELE ; LOUIS  
BERTRAND.

Suisse :

D<sup>r</sup> FRITZ STUDER ; KARL MOOR ; HERMANN GREULICH.

Turquie :

S. NAHUM ; M. VARANDIAN.

Serbie :

D. LAPTCHEVITCH ; D. TUCOVITCH ; T. KATZLERO-  
WITSCH.

Bulgarie :

GEORGE KYRKOW ; JANKO SAKASOFF.

Roumanie :

J. C. FRIMU ; RACOWSKY.

Canada :

MARTIN.

Etats-Unis :

DANIEL DELEON ; KATE RICHARDS O'HARE.

Argentine :

D<sup>r</sup> JUAN B. JUSTO.

Australie :

DORA B. MONTEFIORE.

*Le Comité exécutif du Bureau Socialiste International (Belgique) :*

E. VANDERVELDE ;  
E. ANSEELE ;  
L. BERTRAND ;  
C. HUYSMANS, *secrétaire.*